

GARANTIE CLEMENTI

Le four à bois Clementi est couvert par une garantie de deux ans sur les pièces, à partir du moment de l'achat. Cette garantie est valide pour un usage résidentiel uniquement. La garantie couvre le bon fonctionnement, donc :

- Tirage de la cheminée
- La structure constructive
- La fonctionnalité

Exclusion : les briques chauffantes et les portes en verre.

Pour plus de détails, veuillez consulter votre manuel d'utilisateur.